

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 94.028

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 18 Mars à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

10 Mars 1994

10 Mars 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, Mme FONTAN Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARON, BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU et PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDOBLER par M. GAVEN
M. CHABANEAU par M. LE GUEUT
M. LACOTTE par M. RAULT
M. POTENNEC par M. BENOIT
M. SABATHIER par M. DINDINAUD

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, GAUGUIN, MARCONI, MOULINEAU, REVOLAT et TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 21
Nombre de Votants : 26

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Transports Urbains : Election des Membres à la Commission d'Ouverture des Plis.

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 18 Janvier 1994, le Conseil

Municipal a approuvé le principe d'une délégation de service public concernant la mise en place d'un transport urbain sur la Ville de ROYAN et a fixé au 15 Mars 1994 la date limite de présentation des offres de candidature.

Par une délibération en date de ce jour, le Conseil Municipal a défini les modalités d'élection des membres de la Commission chargée de sélectionner les candidats à la délégation de service public.

Il est aujourd'hui nécessaire de procéder à l'élection des membres de la Commission qui retiendra les entreprises admises à présenter une offre au titre de la délégation de service public de transport urbain.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la délibération en date du 18 Janvier 1994 décidant la délégation de service public de transport urbain,
- VU la délibération en date de ce jour fixant les modalités de dépôt des listes des candidats à l'élection pour siéger à la Commission chargée de retenir les candidats à la délégation de service public,
- VU la Loi 93-122 du 29 Janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques et les décrets d'application,
- VU l'unique liste de candidats :

Titulaires : M. HUGENDOBLER
M. GUEZENNEC
M. BOISNARD
Mme BARRAUD-DUCHERON
M. BENOIT

Suppléants : M. MONNARD
M. RAULT
M. DINDINAUD
M. COASSIN
Mme PELTIER

- APRES vote au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

D E C I D E

- de fixer la composition de la Commission d'ouverture des plis chargée de sélectionner les candidats à la délégation de service public ainsi :

Monsieur le Maire ou son représentant, Président

Membres titulaires :

- M. HUGENDOBLER
- M. GUEZENNEC
- M. BOISNARD
- Mme BARRAUD-DUCHERON
- M. BENOIT

Membres suppléants :

- M. MONNARD
- M. RAULT
- M. DINDINAUD
- M. COASSIN
- Mme PELTIER

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales**

**le 23 Mars 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS